

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 19^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 13 décembre 2022 à 20h30

| | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Sont présents : | Mme SCHOPFER SANDOZ | Mylène, Maire |
| | Mme HURNY | Anne-Catherine, CA |
| | M. TASCHINI | Bernard, CA |
| Conseil municipal : | M. ANKLIN | Dominique |
| | M. BOVO | Raymond, membre du bureau |
| | Mme BRÜGGER | Sandrine |
| | M. CARRILLO | Jean-Marc, membre du bureau |
| | M. CARTIER | Jean-Jacques |
| | Mme CHONG BITZ | Laurence |
| | Mme CLIVAZ BEETSCHEN | Yvette |
| | M. DELALOYE | Grégoire |
| | M. ESCALERA | Raphaël |
| | M. FABBI | Sébastien |
| | Mme FALLET | Léonie |
| | Mme GATTI | Sonia, Présidente |
| | M. GUERNE | Pierre André |
| | Mme PICARD FLUMET | Nicole |
| | M. SCHIAVO | Robert |
| | Mme THOREL RÜEGSEGGER | Anne, Vice-présidente |
| | Mme ZOLFANELLI | Mariella |
| Secrétaire du cm : | Mme EL AHMEDI | Chirine |
| Excusés : | M. PAIS | Marco |
| | M. VIRET | Jean-Daniel |

Séance ouverte à : 20h33
Séance levée à : 22h33

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2022,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'une balayeuse pour les besoins des services extérieurs communaux,
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 2'900'000.- (TTC) destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village,
7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 275'000.- (TTC) destiné au financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire (honoraires du groupement de mandataires) du projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix,
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 800'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de mobilier pour la future maison communale à Port-Gitana, sise route de Lausanne 316,
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'800'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de mobilier pour la future auberge à Port-Gitana, sise route de Lausanne 318,
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 150'000.- (TTC) destiné à la fourniture et à la mise en place d'une station de pompage d'eau du lac pour alimenter l'arrosage de la pelouse de Port-Gitana et les véhicules des services extérieurs communaux,
11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 65'000.- (TTC) destiné à l'aménagement d'un arrêt de bus Rilliet au chemin des Tuileries,
12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 60'000.- (TTC) destiné à la réduction du trafic au chemin des Tuileries,
13. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
 - a. Motion « Aider les familles et soutenir les PME ! » ;
 - b. Motion « Pour une offre culturelle pour les jeunes Bellevistes ».
14. Proposition du Conseil administratif,
15. Divers,
16. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Il est 20h33, MME LA PRESIDENTE ouvre cette 19^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme LE MAIRE, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de Mme la Secrétaire du Conseil municipal.

Elle excuse MM. PAIS et VIRET.

Elle ne constate aucun texte déposé à sa place et demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Ne relevant aucune contestation ni demande de prise de parole, elle passe au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2022,

MME LA PRESIDENTE remercie la Secrétaire du Conseil municipal pour la rédaction du procès-verbal du 15 novembre 2022. Elle le parcourt page après page et demande s'il y a des vellétés de modification à son sujet. N'en constatant pas, elle procède au vote pour approbation :

16 oui, c'est l'unanimité

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

MME LA PRESIDENTE informe :

- a. A moins que des modifications soient encore proposées ce soir, le projet de planning du premier semestre 2023 du Conseil municipal et de ses instances est validé. Les séances seront intégrées sur CMNet et envoyées en invitations électroniques prochainement.
- b. La date de la sortie du Conseil municipal 2023 a été fixée au weekend des 7 et 8 octobre 2023. Un pré-sondage d'intention de participation sera transmis au cours du premier semestre 2023 et un « save the date » sous forme d'invitation électronique sera prochainement envoyé.
- c. Vous trouverez à vos places ainsi que sur CMNet une copie du courrier en date du 9 décembre 2022 de l'Association SOS Patrimoine CEG adressé au Conseiller d'Etat Antonio HODGERS. Ce document a été envoyé pour information au Conseil municipal. Il s'agit d'une opposition au Plan localisé de quartier Plan n° 30063-506 valant plan de site de la campagne Barbey.

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme HURNY :

- **Social, aînés et jeunesse :** Le Conseil municipal peut exercer son droit d'opposition à la décision datant du 16 novembre 2022 de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 5.36 millions de francs à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022. Pour rappel, l'Assemblée générale de l'ACG avait voté l'octroi, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 6.2 millions de francs à la Ville de Genève pour l'année 2022. Cette décision a été suspendue en septembre 2022 par le Département de la cohésion sociale pour vices juridiques, ce qui a entraîné une reprise des discussions.

Au tour de M. TASCHINI de prendre la parole :

- **Administration communale :** La fermeture annuelle de fin d'année de la réception de la mairie est prévue du jeudi 22 décembre 2022 à 17h au lundi 2 janvier 2023 inclus. Reprise le 3 janvier.
- **Culture, manifestations et évènements :** Pour rappel, la Fenêtre de l'Avent de la commune et la remise du Mérite belleviste se tiendront ce jeudi 15 décembre.
- **Aéroport :** Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a rendu sa décision le 17 novembre 2022 concernant le projet de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport de Genève. Les opposants ont jusqu'au 10 janvier 2023 pour faire recours. Les communes s'entretiendront par vidéoconférence la semaine prochaine pour se concerter à ce sujet. Le Conseil municipal sera tenu informé de la suite qui sera donnée par les communes. M. ANKLIN considère qu'il s'agit d'un sujet très important et qu'il n'est pas question que les communes reviennent sur la position très ferme qu'elles avaient adoptée. Le Conseil administratif rejoint l'avis de M. ANKLIN. M. TASCHINI précise que la réponse des communes consistera vraisemblablement en un seul recours au nom de tous les recourants. Pour rappel, les partis Bellevue d'Avenir et le PLR Bellevue s'étaient opposés à ce projet de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport. M. ANKLIN exige que cette ligne soit maintenue, ce à quoi Mme HURNY répond par l'affirmative tout en déclarant que les partis devraient réaffirmer leur opposition également.

M. TASCHINI annonce que la visite par le Conseil municipal du futur siège de la banque Lombard Odier à Champ-du-Château est prévue pour le 29 mars 2023 en fin d'après-midi. La date est à confirmer.

La parole revient à Mme LE MAIRE qui fait état de ses communications :

- **Juridiques :** L'acte de radiation du droit de superficie à la Vigne Blanche a été signé, dans le cadre de la dissolution du Groupement intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche.
- **Sécurité :** Des rondes supplémentaires seront effectuées pendant les fêtes de fin d'année par l'entreprise Python comme chaque année.
- **Travaux :** Les travaux d'enrobés à la route de Valavran sont terminés.

L'auberge Gitana est désormais complètement démolie. Les travaux de gros œuvre avec la pose des palplanches débiteront prochainement.

Le sens unique sera instauré dès avril 2023 sur la route de Lausanne. La séance publique est prévue pour mars 2023.

Au sujet du carrefour Collex-Valavran, un courrier de l'office cantonal des transports (OCT) a été adressé aux communes de Bellevue et de Genthod le 17 novembre 2022 – réceptionné plus tard en raison très certainement d'un problème d'acheminement postal - en réponse au courrier de ces communes datant du 5 juillet 2022 faisant opposition aux propositions présentées par l'OCT en commission et exigeant de rétablir le rond-point. Dans son courrier, l'OCT s'est déterminé en expliquant que l'ancien rond-point n'est pas aux normes et que les communes

demeureront libres d'aménager un rond-point conforme lorsque la route de Collex deviendra propriété de Bellevue. Ceci implique que les frais d'aménagement reviendraient aux communes. De plus, l'OTC a décidé de retenir la variante 2 qui consiste à maintenir 3 stops avec suppression de celui qui descend depuis Collex-Bossy et ajout d'un stop en montant depuis Bellevue. L'enquête publique a été publiée le 1^{er} décembre et les communes ont 30 jours pour faire leurs observations. Le Conseil administratif a prévu de contacter la commune de Genthod pour définir une ligne d'action commune. M. S. FABBI souligne que la suppression du stop en descendant revient à favoriser le trafic frontalier ; en termes de sécurité et de nombre de véhicules, la situation sera pire qu'elle l'est actuellement, ce que Mme LE MAIRE admet. Mme CHONG demande dans quel sens les communes vont se positionner, ce à quoi Mme LE MAIRE répond qu'il est d'abord nécessaire de consulter Genthod mais qu'il conviendrait de maintenir la position de demander la réintroduction d'un rond-point. Subsidiairement, il pourrait être exigé de maintenir la situation actuelle.

M. ANKLIN considère inadmissible la manière de procéder de l'OTC, soit tarder durant des mois avant d'imposer au final des délais au moment des fêtes, période durant laquelle les commissions ne peuvent être réunies. Il estime nécessaire de souligner le caractère inacceptable de cette procédure.

- **Parcs et promenades :** L'autorisation pour le parc Aux-Folies est en force. Les travaux sont prévus pour le printemps 2023
- **Sports et associations sportives :** L'inauguration de la patinoire le 26 novembre dernier a été un succès et a rassemblé beaucoup de monde. Une délicieuse soupe du chalet a été servie et la disco a pu se tenir grâce à une météo favorable.

Concernant le restaurant du stade Marc-Burdet, il a été convenu, d'entente entre les parties, de libérer au 31 décembre prochain les gérants actuels de leurs obligations, car cet établissement ne fonctionne pas malgré le soutien apporté par les communes. Le bail devait arriver à échéance dans deux ans. Un nouvel appel d'offre devra donc être lancé.

- **Gestion des déchets :** Les bennes hors-sol ont été posées à l'intersection des chemins William-Rappard et des Grands-Bonnets pour mettre ces deux rues en impasse comme il en avait été décidé.

Le service des affaires communales (SAFCO) a transmis les textes officiels s'agissant des décisions du Conseil municipal du 18 octobre :

- Crédit d'engagement de F 541'000.- destiné aux aménagements de sécurisation des piétons sur la route de Valavran (tronçon Colovrex-Tuileries),
- Crédit d'engagement de F 215'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule multifonction avec benne pour les besoins des services extérieurs communaux.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions.

MME LA PRESIDENTE annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter, exception faite des sujets traités au présent ordre du jour, dont il s'agira de faire rapport au point spécifique.

- a. Bâtiments, travaux & sécurité et Aménagement / **22 novembre** (M. ANKLIN et/ou M. CARRILLO)
- b. GLRD / **24 novembre** (M. ANKLIN)
- c. Groupe DD / **29 novembre** (M. VIRET)
- d. Finances et administration / **29 novembre** (M. SCHIAVO)
- e. Sociale et Sports, culture & loisirs / **30 novembre** (Mme THOREL RÜEGSEGGER)
- f. Sociale / **6 décembre** (Mme THOREL RÜEGSEGGER)

M. ANKLIN rapporte pour la commission Aménagement, indiquant que la plupart des points traités lors de cette séance figure à l'ordre du jour ce soir. Il indique qu'une présentation au sujet de la voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix a été réalisée par les représentants de l'Etat et du bureau Urbaplan. Deux points traités par la commission Aménagement ne figurent pas à l'ordre du jour ce soir. Il s'agit premièrement du projet d'ajout de clôtures escamotables/démontables à l'aménagement du site Gitana dont le principe a été préavisé favorablement par les commissions Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité. Si cet objet ne figure pas en tant que point décisionnel ce soir, c'est parce qu'il a été intégré dans le projet de construction de l'ouvrage de Gitana. Deuxièmement, les projets de motions « Zone 30 pour la route de Valavran et le chemin des Tuileries » et « Pour un chemin de la Chênaie sans trafic de transit » déposés par le PDC Le Centre ont été traités. Si le premier a été retiré suite au vote d'un objet qui sera soumis au Conseil municipal ce soir, le second a été refusé à une large majorité. MME LA PRESIDENTE transmet temporairement la présidence à Mme THOREL RÜEGSEGGER et indique, au nom du PDC Le Centre, qu'au vu du débat et des conclusions de la discussion en commission, le PDC Le Centre retire le second projet de motion « Pour un chemin de la Chênaie sans trafic de transit ». Elle précise par ailleurs que si la motion « Zone 30 pour la route de Valavran et le chemin des Tuileries » a été retirée, c'est parce que les éléments énoncés dans ce texte étaient déjà prévus dans les réflexions à venir de l'Exécutif. Pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité, M. CARRILLO confirme le rapport de M. ANKLIN.

M. ANKLIN, pour le GLRD, précise que la réunion s'est déroulée à Versoix. L'assemblée a procédé au tour de table habituel et fut préoccupée par la succession à la présidence du GLRD qui sera remise en cours de législature ; les candidats se font attendre. La prochaine séance est prévue à Bellevue au mois de mars.

En raison de l'absence de M. VIRET, le rapport de la séance du Groupe du développement durable est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. SCHIAVO indique qu'il reviendra sur les points traités par la commission Finances et administration qui figurent tous à l'ordre du jour ce soir. Il s'agit de projets pour un total de F 6,3 millions qui sont tous compris dans le plan d'investissement en priorité A.

Mme THOREL RÜEGSEGGER rapporte, au sujet de la séance conjointe Sociale et Sports, culture et loisirs. Il s'agissait d'une visite très intéressante et sympathique de la maison de quartier de Saint-Jean. Ce lieu, contrairement aux maisons de quartier traditionnelles, présente la particularité d'accueillir tous les publics, or la commune de Bellevue souhaite justement mettre en place un espace qui puisse accueillir tous les âges. La maison de quartier de Saint-Jean est ouverte non seulement aux enfants et adolescents, mais également aux aînés, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de maisons de quartier. Durant cette visite, un rapport d'activité et un journal ont été distribués aux participants et sont à disposition des membres du Conseil municipal. Toutes les structures visitées par cette commission

conjointe ont transmis de la documentation qui sera utile pour le projet de maison de quartier à Bellevue, notamment en matière de fonctionnement et de coût.

Pour la commission Sociale, Mme THOREL RÜEGSEGGER relate que Madame Edith KOLLY, l'assistante sociale de la commune en fonction depuis le mois de septembre dernier, a présenté son travail et la quantité relativement importante de demandes très variées qu'elle traite. La commission s'est montrée très solidaire de son travail, particulièrement important pour la commune, et l'a beaucoup encouragée à poursuivre son activité dans les meilleures conditions. Les membres de la commission ont ensuite procédé à l'attribution de l'aide sociale à l'étranger : la presque totalité des associations qui en a fait la demande a obtenu une subvention. Par ailleurs, un préavis favorable a été délivré pour la mise en place de bons de soutien pour les commerçants et restaurateurs de Bellevue sous les arcades pendant la durée des travaux de la route de Lausanne étant donné que le chantier impacte la fréquentation de ces lieux. Aucun dossier de naturalisation n'a été traité. La commission a également abordé les listes d'attente d'enfants de Bellevue à la crèche intercommunale Les 4 saisons. Il s'avère qu'environ quatre fois plus d'enfants issus de la commune de Bellevue sont sur liste d'attente que ceux des trois autres communes partenaires. Dans ce contexte, un vote de soutien au Conseil administratif a été prononcé pour aller de l'avant dans la recherche de solutions au niveau de la commune pour répondre aux besoins des habitants.

5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'une balayeuse pour les besoins des services extérieurs communaux,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité qui a été saisi de cet objet à l'occasion de sa séance du 28 septembre 2021. Il relate un préavis favorable et unanime et précise qu'une convention avec la commune de Collex-Bossy a été signée pour le partage de la balayeuse actuelle des services extérieurs communaux et la participation aux frais. Le véhicule montre des signes de fatigue et plus de F 7'000.- de réparation sur deux ans ont été comptabilisés. Par ailleurs, il n'est pas envisageable d'opter pour un véhicule électrique, car le coût est plus élevé et les batteries ne durent pas plus de cinq ans. L'option d'acquérir une balayeuse d'occasion n'a pas non plus été retenue.

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, confirme le rapport de M. CARRILLO et relate un préavis unanime et favorable.

M. FABBI demande si l'actuelle balayeuse sera conservée si besoin, ce à quoi Mme LE MAIRE répond par la négative en précisant qu'une reprise du véhicule est comprise. M. CARRILLO ajoute qu'il avait été question en commission de F 20'000.- à F 30'000.- de reprise ; le montant sera sans doute moins élevé étant donné qu'une année s'est écoulée depuis.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, Mme LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et le soumet au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'une balayeuse pour les besoins des services extérieurs communaux

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu le renouvellement du parc véhicule de la Commune,

vu le programme d'intention d'investissement 2021-2025,

vu l'estimation d'achat,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mardi 28 septembre 2021,

vu le préavis favorable de la commissions Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément aux articles 30 alinéa 1 lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir une balayeuse pour les besoins de ses services extérieurs,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de F 250'000.- (TTC) destiné à l'acquisition, l'aménagement et la mise en service du véhicule susmentionné,
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2023,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition.

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 2'900'000.- (TTC) destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à MM. ANKLIN et CARRILLO, respectivement Président de la commission Aménagement et Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité qui ont été saisis de cet objet à l'occasion de leur séance conjointe du 22 mars.

M. ANKLIN relate un préavis majoritairement favorable, tout en soulignant les discussions concernant l'opportunité de réaliser des économies éventuelles, particulièrement à propos des jeux d'eau. Il déclare n'être personnellement pas très enthousiaste de ce projet qu'il considère très minéral et relativement onéreux. De son côté, M. CARRILLO indique que la commission a préavisé favorablement ce projet, avec 5 voix favorables et 1 voix opposée. Il souligne que l'objectif est de pourvoir la commune d'une vraie place du village qui soit à la hauteur des réaménagements en cours sur la route de Lausanne et le site de Port-Gitana. Concernant le coût, une comparaison avec d'autres places de village avait été réalisée en commission et il s'avère que le montant avancé est égal. La présentation des bureaux Urbaplan et iDTech était remarquable, ces derniers ayant proposé un beau projet. La dépose-minute est maintenue au niveau du parking de la mairie. Néanmoins, les jeux d'eau ont fait l'objet de plus de discussions ; leur coût se monte à F 250'000.-, soit un peu moins de 10% du budget global. Pour conclure, M. CARRILLO considère que cette opportunité d'aménager une vraie place du village est à saisir, tout en soulignant que des frais ont déjà été engagés.

Pour sa part, M. SCHIAVO ajoute que la commission Finances et administration a préavisé en faveur de ce projet, avec 4 voix favorables, 1 abstention et 1 voix opposée. Des divergences d'opinions concernant le prix ont été constatées.

M. BOVO déclare ne pas être opposé à la place du village, mais n'est pas favorable aux jeux d'eau. Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un circuit fermé, il estime en effet qu'il ne soit pas judicieux de concevoir une telle installation consommant par ailleurs une quantité conséquente d'énergie alors que les autorités recommandent d'économiser l'eau. Il aurait préféré voter la place et les jeux d'eau séparément.

Mme HURNY souligne qu'il s'agira d'eau recyclée en circuit fermé. De plus, ce système de pompage ne fonctionnera pas en permanence, à l'instar de Versoix ou des Nations où les jeux d'eau sont actionnés par période favorable. Quant au prix, l'intérêt c'est le parking Gitana, situé en-dessous de cette future place, où le système des jeux d'eau sera aménagé, ce qui évitera de créer un espace spécifique pour les pompes, et cela représente une économie financière.

M. FABBI relève que ce budget, relativement élevé, a été difficilement voté en commission Finances et administration, et a été adopté car *in fine* la commune a besoin de cette place. Il remarque qu'il s'agira d'eau non potable et qu'il faudra bien le rappeler aux enfants et mettre en place des règles d'usage.

M. GUERNE rejoint la position de M. BOVO concernant les jeux d'eau et regrette un manque de cohérence par rapport à la situation globale de la planète. Il déplore le fait que l'eau soit non potable et souligne la consommation électrique importante que ce système nécessitera. Par ailleurs, il indique que lorsque les jeux d'eau seront éteints, le soleil sur une surface très minérale provoquera beaucoup de dégagements de chaleur.

Mme PICARD FLUMET considère que la question de la cohérence est relative. En été, il est demandé d'éviter les îlots de chaleur ; les jeux d'eau représentent justement un moyen d'y parvenir. Dans ce contexte, ce projet fait sens. D'ailleurs, le canton a proposé aux communes l'été passé des sprays à eau très fine.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, Mme LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et le soumet au vote :

11 oui, 1 non et 4 abstentions

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 2'900'000.- (TTC) destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu le plan directeur communal (PDCoM) de la commune de Bellevue adopté par le Conseil municipal le 5 février 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 8 mai 2019,

vu la volonté des autorités communales d'aménager un nouvel espace public emblématique et ouvert, assurant la relation avec les divers équipements du centre du village,

vu la volonté des autorités communales de réduire le nombre de places de stationnement en surface au centre du village, de créer un lien aussi fort que possible avec les rives du lac, d'arboriser un maximum notamment dans la perspective de réduire autant que possible les îlots de chaleur et de proposer des espaces publics de détente,

vu le souhait des autorités communales de renforcer le bien-être des utilisateurs, en particulier les jours de canicules, en développant un aménagement d'eau contribuant à améliorer la situation thermique dans l'espace urbain,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 11 mai 2021 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale le 29 juin 2021,

vu l'estimation des coûts établie par les bureaux Urbaplan et iDTech le 6 décembre 2021,

vu les travaux de requalification de la route de Lausanne en cours,

vu la volonté de maintenir un dépose-minute pour les besoins des parents des élèves de l'école primaire de Bellevue,

vu la présentation par les bureaux Urbaplan et iDTech du projet de réaménagement du parking de la mairie en place du village lors de la séance conjointe Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 22 mars 2022,

vu les préavis favorables des commissions Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité lors de leur séance conjointe du mardi 22 mars 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 11 oui, 1 non et 4 abstentions

1. de procéder au réaménagement du parking de la mairie en place du village,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de F 2'900'000.- (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
 4. d'amortir la dépense nette de F 2'900'000.- (TTC), plus le montant du crédit d'étude de F 100'000.- (TTC), soit F 3'000'000.- (TTC), au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
 5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 275'000.- (TTC) destiné au financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire (honoraires du groupement de mandataires) du projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. ANKLIN, Président de la commission Aménagement, qui a été saisi de cet objet à l'occasion de sa séance du 22 novembre, puis à M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, qui a été saisi de cet objet à l'occasion de sa séance du 29 novembre.

M. ANKLIN rappelle qu'il s'agit d'un projet intercommunal auquel participe quatre communes (Bellevue, Genthod, Pregny-Chambésy et Versoix), la commune de Collex-Bossy s'étant retirée. Le canton coordonne la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes. Ce projet a fait l'objet de plusieurs concertations auprès des autorités communales, mais également des habitants via des ateliers pour comprendre les besoins des usagers potentiels. À ce stade, il s'agit d'un avant-projet qui s'inscrit dans le projet d'agglomération soutenu et subventionné par la Confédération. Il est donc question d'un itinéraire mixte (piétons, cyclistes et autres modes de transport doux) reliant Versoix à la halte CFF de Genève-Sécheron, le long des voies ferrées côté Jura dans l'objectif de créer un réseau d'espaces publics avec des connexions vers le haut et le bas. La route de Lausanne constitue dans ce contexte le tracé de mobilité rapide. Le coût global du projet s'élève à environ une trentaine de millions de francs dont une partie sera financée à terme par la Confédération, une partie par le canton et une partie par les communes, avec de nombreuses conditions. Concernant le crédit d'étude, son financement est réparti entre les quatre communes partenaires à part égale de F 275'000.- brut, l'autre moitié étant subventionnée par le canton et la Confédération à condition que les travaux commencent avant fin 2025. Si l'une des quatre communes refusait le crédit d'étude, il faudrait alors recommencer les négociations. M. ANKLIN déclare être dubitatif quant à la participation de Pregny-Chambésy, et ce pour deux raisons : (1) l'itinéraire qui traverse le territoire de cette commune au niveau du chemin des Cornillons implique une suppression de plusieurs places de parking, et (2) le cheminement empiète sur les parcelles de l'ONU et de la famille Rothschild, sans compter les travaux d'agrandissement de la gare de Cornavin. L'enjeu ce soir est de voter un crédit d'étude sous réserve de l'acceptation d'une délibération similaire par les communes partenaires. Enfin, M. ANKLIN relate un préavis unanime et favorable de la commission Aménagement.

M. SCHIAVO indique que le coût global de ce projet pour la commune de Bellevue s'élève à F 6'340'000.- brut, soit un investissement net de F 2'300'000.- pour le moment. Il rappelle que les travaux doivent impérativement commencer avant fin 2025 pour obtenir la subvention de la Confédération. La commission Finances et administration a préavisé favorablement ce projet, avec 5

voix favorables et 1 voix opposée.

Sur l'initiative de M. DELALOYE, MME LA PRESIDENTE soumet au vote la proposition d'amendement suivante au premier considérant du texte de la délibération qui est adoptée à l'unanimité : « vu le souhait des communes de Bellevue, Genthod, Pregny-Chambésy et Versoix d'améliorer le cheminement vélo existant le long des voies CFF entre les communes de Pregny-Chambésy et de Versoix, » où il y a lieu de préciser : « ...d'améliorer le cheminement en mobilité douce, notamment vélo et piéton, existant le long des voies CFF... ».

L'assemblée n'ayant plus de remarque, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération comprenant l'amendement adopté et le soumet au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 275'000.- (TTC) destiné au financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire (honoraires du groupement de mandataires) du projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu le souhait des communes de Bellevue, Genthod, Pregny-Chambésy et Versoix d'améliorer le cheminement en mobilité douce, notamment vélo et piéton, existant le long des voies CFF entre les communes de Pregny-Chambésy et de Versoix,

vu l'intention de l'Etat et des communes de renforcer l'ambition de la voie verte d'agglomération entre les Eaux-Vives et Annemasse, suite au succès de cette dernière et au vu de la priorisation dans le cadre de la stratégie intercommunale établie en 2018 entre Bellevue, Genthod, Collex-Bossy et Versoix, ce afin que cette voie verte réponde pleinement aux enjeux actuels de mobilité douce et d'espaces publics,

vu que le projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix fait l'objet d'un financement via plusieurs mesures du projet d'agglomération :

- Mesure 12-32 du PA3 : aménagement d'une voie verte de Versoix à Pregny-Chambésy (mesure acceptée par la Confédération),
- Mesure 12-53 du PA4 : élargissement, aménagement et extension de la voie verte en direction de Collex-Bossy et Genève-Sécheron (demande en cours auprès de la Confédération),
- Mesure 12-60 du PA4 : raccordement de la voie verte à Genève-Sécheron à l'horizon 2030 (demande en cours auprès de la Confédération).

vu le programme d'intention d'investissement 2023-2027,

vu le coût estimé total de l'étude à F 1'100'000.- (TTC),

vu l'investissement brut par commune de F 275'000.- (TTC) auquel il conviendra de déduire la participation attendue de l'Etat de Genève et de la Confédération à hauteur de 50%,

vu l'avant-projet « Voie Verte » Genève-Sécheron – Versoix validé lors du comité de pilotage composé des représentants du Conseil d'Etat et des Exécutifs des communes concernées du 13 juin 2022,

vu l'estimation des coûts d'aménagements de la voie verte établie par le groupement de mandataires voie verte Genève-Sécheron - Versoix pour un montant d'environ F 30'000'000.- (HT),

vu les séances de commission consultative intercommunale le 27 septembre 2021, le 31 mars 2022 et le 12 octobre 2022,

vu la présentation par le bureau urbaplan et l'office de l'urbanisme de l'Etat de Genève du projet de voie verte Genève-Sécheron – Versoix et du futur crédit d'étude y relatif en commission conjointe Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité le mardi 22 novembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de la séance conjointe avec la commission Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 22 novembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. de procéder à une étude pour le financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire (honoraires du groupement de mandataires) du projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de F 275'000.- (TTC) destiné à cette étude,
3. de prendre acte de la participation de l'Etat de Genève et de la Confédération à hauteur de 50% du crédit d'étude,
4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
5. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
6. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de cette étude,
8. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Versoix, Genthod et Pregny-Chambésy, au plus tard au 31 décembre 2024.

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 800'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de mobilier pour la future maison communale à Port-Gitana, sise route de Lausanne 316,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité qui a été saisi de cet objet à l'occasion de sa séance du 22 novembre, puis à M.

SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration qui a été saisi de cet objet à l'occasion de sa séance du 29 novembre.

Il est 21h42, M. ANKLIN s'absente de la séance.

M. CARRILLO indique que l'idée de ce projet est d'acquérir un mobilier de qualité et esthétique qui soit à la hauteur de la future maison communale. La commission privilégie du mobilier en bois. Il s'avère qu'il n'est pas possible de récupérer le mobilier actuel, car ce dernier ne correspond pas au format des futurs locaux. Le préavis délivré est unanime et favorable.

M. SCHIAVO relate pour sa part également un préavis favorable et unanime de la commission Finances et administration.

M. FABBI précise que ces éléments figuraient déjà dans l'analyse budgétaire du projet global présentée par M. TASCHINI en séance de commission Finances et administration du 5 juillet dernier.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et le soumet au vote :

15 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 800'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de mobilier pour la future maison communale à Port-Gitana, sise route de Lausanne 316

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu le programme d'intention d'investissement 2023-2027,

vu l'intention de réaliser des nouveaux bâtiments à Port-Gitana notamment dédiés à une auberge et l'autre à la vie sociale, administrative et associative de la commune de Bellevue,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 17'000'000.- (TTC) destiné à la construction d'une auberge et d'une maison communale situées à Port-Gitana adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 29 juin 2021 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale en date du 20 septembre 2021,

vu l'autorisation DD 316'067/1 pour la construction d'un bâtiment communal et d'un hôtel – restaurant au 316 route de Lausanne,

vu les travaux en cours,

vu la finalisation prévue des travaux de la maison communale pour 2024,

vu l'estimation d'achat,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de la séance conjointe avec la commission Aménagement le mardi 22 novembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, c'est l'unanimité

1. d'accepter l'acquisition de mobilier pour la future maison communale à Port-Gitana, sise route de Lausanne 316,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de F 800'000.- (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 4. d'amortir la dépense nette de F 800'000.- (TTC) au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
 5. d'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition.
-

9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'800'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de mobilier pour la future auberge à Port-Gitana, sise route de Lausanne 318.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité qui relate un préavis favorable, avec 6 voix favorables et 1 abstention. Il souligne que le budget a été revu à la baisse, passant de F 2,8 millions à F 1,8 million. Il est nécessaire que le mobilier soit de qualité afin de rendre l'auberge attractive pour faire face à la concurrence accrue. Le prix est expliqué en partie par les normes anti-feu.

Il est 21h48, M. ANKLIN réintègre la séance.

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, rappelle qu'il s'agira d'un hôtel d'au moins 3,5 étoiles et qu'ainsi, il n'est pas envisageable d'acquérir du mobilier bas de gamme. Ce projet figure en priorité A dans le plan d'investissement. La commission a délivré un préavis favorable et unanime.

M. ANKLIN considère que le prix du mobilier se répercutera forcément sur celui de la chambre qui va donc augmenter. Il estime que ce n'est pas à la commune de subventionner cette activité et que cette auberge risque de sortir des standards de prix moyen. M. FABBI rappelle que les débats et discussions à ce sujet ont déjà eu lieu en commission et que le budget total a été mis en place.

MME LA PRESIDENTE, constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, lit le texte proposé et le soumet au vote qui aboutit à son adoption :

15 oui, 0 non et 1 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'800'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de mobilier pour la future auberge à Port-Gitana, sise route de Lausanne 318

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu le programme d'intention d'investissement 2023-2027,

vu l'intention de réaliser des nouveaux bâtiments à Port-Gitana notamment dédiés à une auberge et l'autre à la vie sociale, administrative et associative de la commune de Bellevue,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 17'000'000.- (TTC) destiné à la construction d'une auberge et d'une maison communale situées à Port-Gitana adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 29 juin 2021 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale en date du 20 septembre 2021,

vu l'autorisation DD 316'067/1 pour la construction d'un bâtiment communal et d'un hôtel – restaurant au 316 route de Lausanne,

vu les travaux en cours,

vu la finalisation prévue des travaux de l'auberge pour 2024,

vu l'estimation d'achat,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de la séance conjointe avec la commission Aménagement le mardi 22 novembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

1. d'accepter l'acquisition de mobilier pour la future auberge à Port-Gitana, sise route de Lausanne 318,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de F 1'800'000.- (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Bellevue dans le patrimoine financier,
 4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition.
-

10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 150'000.- (TTC) destiné à la fourniture et à la mise en place d'une station de pompage d'eau du lac pour alimenter l'arrosage de la pelouse de Port-Gitana et les véhicules des services extérieurs communaux.

Il est 21h52, M. FABBI s'absente de la séance.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. ANKLIN qui relate un préavis unanime et favorable de la commission Aménagement.

Mme HURNY souligne que ce projet a été impulsé par la réflexion de M. CARTIER qui avait donné l'exemple de la commune de Versoix pour l'arrosage des espaces verts avec de l'eau prélevée directement du lac et non de l'eau traitée par SIG. Elle explique que l'eau qui sera pompée pour le chauffage et le refroidissement de la maison communale et de l'auberge sera ensuite exploitée pour l'arrosage du site de Gitana au lieu d'être rejetée dans le lac.

Il est 21h54, M. FABBI réintègre la séance.

M. CARRILLO, pour le compte de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, relate un préavis unanime et favorable. Il demande à entendre le rapport de la commission Finances et administration concernant le coût de l'eau.

M. SCHIAVO répond qu'il avait été question d'un coût de F 400.- par année, ce qui est vraiment bon marché et intéressant financièrement. La commission Finances et administration a délivré un préavis unanime et favorable.

M. ESCALERA demande s'il sera possible de raccorder également les camions des pompiers, ce à quoi M. CARRILLO répond par l'affirmative.

M. ANKLIN doute fort que le pompage de l'eau coûte seulement F 400.- par année, tout en reconnaissant que ce sera très probablement moins onéreux, en raison de l'économie des taxes de traitement de l'eau du réseau SIG et d'épuration. Il estime qu'il s'agit d'un forfait de taxes et que ça ne correspond pas au coût du pompage et de l'alimentation en eau. M. CARRILLO rejoint l'avis de son préopinant et demande à connaître le prix comparé du mètre cube avec l'amortissement et l'entretien de la pompe.

Le Conseil administratif répond que le montant de F 400.- est correct et a été vérifié, il s'agit d'un forfait. Mme HURNY ajoute que le coût du pompage est intégré au budget de la pompe des deux bâtiments.

M. CARRILLO indique que le réseau de pompage et celui de l'arrosage sont séparés. Il considère néanmoins que ce système est une opportunité à saisir au vu du coût moins élevé de l'eau prélevée directement du lac.

M. SCHIAVO rappelle qu'il est question de la station de pompage et non pas du coût de l'eau.

MME LA PRESIDENTE, constatant qu'il n'y a plus de demande de prise de parole, lit le texte proposé et le soumet au vote qui aboutit à son adoption :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 150'000.- (TTC) destiné à la fourniture et à la mise en place d'une station de pompage d'eau du lac pour alimenter l'arrosage de la pelouse de Port-Gitana et les véhicules des services extérieurs communaux

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu le programme d'intention d'investissement 2023-2027,

vu l'obtention du label Cité de l'énergie GOLD en 2019,

vu la brochure « L'eau potable à Genève »,

vu la volonté d'économiser l'eau potable,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 17'000'000.- (TTC) destiné à la construction d'une auberge et d'une maison communale situées à Port-Gitana adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 29 juin 2021 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale en date du 20 septembre 2021,

vu l'autorisation DD 316'067/1 pour la construction d'un bâtiment communal et d'un hôtel – restaurant au 316 route de Lausanne,

vu les travaux en cours,

vu la finalisation prévue des travaux de la maison communale et de l'auberge pour 2024,

vu les préavis favorables des commissions Aménagement, et Bâtiments, travaux publics et sécurité lors de la séance conjointe du mardi 22 novembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De réaliser les travaux de fourniture et de mise en place d'une station de pompage d'eau du lac pour alimenter l'arrosage de la pelouse de Port-Gitana et les véhicules des services extérieurs communaux,
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de F 150'000.- (TTC) destiné à ces travaux,
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

4. D'amortir la dépense nette de F 150'000.- (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
 5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 65'000.- (TTC) destiné à l'aménagement d'un arrêt de bus Rilliet au chemin des Tuileries,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. ANKLIN, Président de la commission Aménagement, qui indique que cette délibération résulte d'une proposition des Transports publics genevois (TPG) qui considèrent que, moyennement la reconfiguration des aménagements du réseau, il serait opportun de mettre en place un arrêt de bus Rilliet (dans les deux sens de la circulation) au chemin des Tuileries. Il relate un préavis favorable et unanime. Il souligne que les commissions ont demandé à ce que cet arrêt de bus soit pris en compte dans le cadre de la délibération suivante relative à l'étude de réduction du trafic au chemin des Tuileries.

M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, confirme les dires de M. ANKLIN et précise qu'il était question en commission d'un souci d'équidistance pour les habitants de part et d'autre. Le montant de F 65'000.- comprend les honoraires. Il relate un préavis unanime et favorable.

M. SCHIAVO, pour le compte de la commission Finances et administration, mentionne un préavis favorable et unanime.

Plus personne ne souhaitant intervenir, MME LA PRESIDENTE lit le texte proposé et le soumet au vote qui aboutit à son adoption :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 65'000.- (TTC) destiné à l'aménagement d'un arrêt de bus Rilliet au chemin des Tuileries

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu que le futur arrêt « Les Tuileries-Gare » sera déplacé dans le futur aménagement de la route des Romelles en direction du lac,

vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'améliorer le rabattement sur la halte ferroviaire du Léman Express,

vu que la desserte des habitants du carrefour Tuileries/Rilliet/Chênaie reste actuellement lacunaire,

vu la construction en 2020 au chemin Rilliet d'un nouvel immeuble locatif de la Fondation de la Commune de Bellevue pour la gestion et la construction de logements (FLB),

vu la proposition des Transports publics genevois (TPG) d'aménager un nouvel arrêt de bus au chemin des Tuileries, à :

- « Rilliet » - Direction Genthod-le-Haut
- « Rilliet » - Direction Bois-Chatton

vu les plans établis en octobre 2022 par le bureau BATEC,

vu le devis estimatif pour la commune de Bellevue établi le 19 octobre 2022 par le bureau BATEC,

vu les préavis favorables des commissions Aménagement et Bâtiments, travaux publics et sécurité lors de la séance conjointe du mardi 22 novembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De réaliser les travaux d'aménagement d'un arrêt de bus Rilliet au chemin des Tuileries,
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de F 65'000.- (TTC) destiné à ces travaux,
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir la dépense nette de F 65'000.- (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.

12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 60'000.- (TTC) destiné à la réduction du trafic au chemin des Tuileries.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. ANKLIN, Président de la commission Aménagement, qui relate un préavis favorable à la majorité, avec 6 voix favorables et 1 abstention, en sachant qu'il était initialement prévu de voter un crédit d'étude pour une zone 30 km/h. Cette délibération est à considérer également dans l'optique du projet de motion du PDC Le Centre qui a été retiré, intitulé « Zone 30 pour la route de Valavran et le chemin des Tuileries ». Il faut d'abord attendre les résultats de l'étude avant de se positionner.

M. CARRILLO, pour le compte de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, ajoute qu'un exemple a été donné en commission concernant la commune de Perly où est aménagée une zone 30 km/h comprenant deux arrêts de bus et des dos-d'âne. Il semble que des renseignements seront pris dans ce sens. M. CARRILLO relate un préavis favorable, avec 6 voix favorables et 1 abstention.

Pour sa part, M. SCHIAVO indique que la commission Finances et administration a préavisé favorablement et à l'unanimité ce crédit d'étude.

M. ESCALERA attire l'attention sur le fait que c'est bien sur la « réduction du trafic » et non pas « la

limitation de vitesse » que cette étude portera. En effet, ce n'est pas forcément en réduisant la vitesse que l'on parvient à ses buts. M. ANKLIN confirme qu'effectivement le projet de délibération a été modifié dans ce sens, car initialement il était question de réaliser une zone 30 km/h.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et le soumet au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 60'000.- (TTC) destiné à la réduction du trafic au chemin des Tuileries

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu le programme d'intention d'investissement 2023-2027,

vu l'intention des autorités communales de Bellevue de sécuriser son réseau routier notamment pour ses usagers à mobilité douce,

vu l'intensification de l'utilisation du chemin des Tuileries ces dernières années,

vu l'intention des autorités communales de Bellevue de réduire le trafic de transit important et les vitesses excessives des véhicules (non adaptées aux conditions locales) au chemin des Tuileries,

vu les diverses demandes d'aménagement ces dernières années,

vu le rapport intermédiaire de gestion de l'entretien routier 2023-2027 établi par le bureau ERTEC SA et indiquant que le chemin des Tuileries est en mauvais état,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 10 octobre 2022 relatif à la modération de la vitesse maximale autorisée, pour lutter contre le bruit routier sur plusieurs axes du canton dans le cadre de la stratégie de vitesse, fixant notamment à 30 km/h la vitesse maximale autorisée de nuit sur le chemin des Tuileries,

vu les devis établis par les bureaux RGR le 28 octobre 2022 et iDTech le 15 novembre 2022,

vu les préavis favorables des commissions Aménagement, et Bâtiments, travaux publics et sécurité lors de la séance conjointe du mardi 22 novembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De procéder à une étude pour la réduction du trafic au chemin des Tuileries,

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de F 60'000.- (TTC) destiné à cette étude,
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
 6. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de cette étude.
-

13. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

- a. Motion « Aider les familles et soutenir les PME's ! » ;

MME LA PRESIDENTE transmet la parole aux auteurs de ce texte.

Pour le groupe du PLR, M. FABBI indique que l'idée de ce projet de motion est de baisser les impôts communaux afin de soutenir les contribuables, au vu de la situation économique actuelle et à venir, notamment en considération de l'établissement futur de la banque Lombard Odier à Bellevue. Il ajoute qu'au niveau cantonal, un projet de baisse des impôts a également été proposé. Enfin, il suggère de renvoyer ce projet de motion à la commission Finances et administration pour analyse et discussion du texte.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à Mme THOREL RÜEGSEGGER, qui, au nom de Bellevue d'Avenir, est favorable au renvoi de ce projet de motion à la commission Finances et administration.

MME LA PRESIDENTE remercie sa préopinante et accorde la parole à M. BOVO, représentant de l'UDC, qui ne souhaite pas s'exprimer.

La présidence est transmise temporairement à Mme THOREL RÜEGSEGGER qui donne la parole à MME LA PRESIDENTE, pour le groupe PDC Le Centre. Cette dernière indique que le PDC Le Centre soutient le principe de ce projet de motion et son renvoi en commission Finances et administration, mais considère que ce n'est pas le moment opportun de proposer un tel projet, ce en considérant l'ensemble des investissements et des dépenses de la commune.

Personne ne souhaitant plus intervenir, MME LA PRESIDENTE propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet à la commission Finances et administration, ce qui est adopté :

16 oui, c'est l'unanimité

Le projet de motion qui vient d'être renvoyé à la commission Finances et administration est le suivant :

Motion « Aider les familles et soutenir les PME's ! »

Considérant :

- la situation économique actuelle suisse et genevoise particulièrement difficile ;
- l'inflation galopante qui touche directement le panier des ménages ;
- Le coût de l'assurance maladie qui augmente fortement ;
- les comptes de la commune lesquels présentent des résultats largement positifs depuis plusieurs années ;
- la situation favorable pour les finances de ta commune qui seront largement excédentaires avec l'arrivée de Lombard Odier ;
- l'accord conclu au niveau international sur la fiscalité des entreprises multinationales qui ne réduira pas ta fiscalité des personnes morales, au contraire ;
- l'imposition des communes avoisinantes comparables à Bellevue en terme sociodémographique et d'infrastructures qui ont des taux de centimes additionnels bien plus bas que ceux de Bellevue (Genthod : 25; Pregny-Chambésy : 32; Céligny ; 33) ;
- la nécessité d'être concurrentiel pour faciliter l'accueil d'autres entreprises sur la commune ;
- que 1 centime de baisse représente environ CHF 250'000.- pour les finances communales alors que le dernier exercice présentait un boni de plus de CHF 800'000.- malgré des amortissements extraordinaires ;

le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif à :

- réduire le centime additionnel d'au moins 1 centime dès 2024 tant pour les personnes morales que physiques ;
- proposer, en prenant en compte les différents projets de loi impactant la fiscalité communale (renforcement de la péréquation, mise en œuvre des accords internationaux ; transferts de charge) une baisse plus conséquente pour les années suivantes.

Pour le groupe PLR Bellevue :
Sébastien FABBI, Jean-Marc CARRILLO,
Marco PAIS, Jean-Jacques CARTIER,
Roberto SCHIAVO, Raphaël ESCALERA,
Sandrine BRÜGGER et Laurence CHONG-BITZ

Bellevue, le 13 décembre 2022

b. Motion « Pour une offre culturelle pour les jeunes Bellevistes ».

MME LA PRESIDENTE transmet la parole aux auteurs de ce texte. Mme ZOLFANELLI, au nom de BDA, explique que ce projet de motion porte sur l'offre culturelle de proximité pour les jeunes de la commune. Elle souligne que de nombreuses offres sportives et culturelles ont été mises en place pour les adultes, alors celles pour les jeunes sont presque inexistantes. Elle propose de discuter ce texte en commission.

M. CARRILLO considère qu'il manque à priori de place pour répondre à ce projet de motion. Au nom du PLR, il propose le renvoi à la commission Sports, culture et loisirs.

MME LA PRESIDENTE remercie son préopinant et accorde la parole à M. BOVO, représentant de l'UDC, qui n'a aucun commentaire.

La présidence est transmise temporairement à Mme THOREL RÜEGSEGGER qui transmet la parole à MME LA PRESIDENTE, pour le groupe PDC Le Centre. Cette dernière est favorable au renvoi à la commission Sports, culture et loisirs.

M. TASCHINI relève que l'offre culturelle n'est pas inexistante. Il précise que des programmes de musique et une palette de cours sont proposés aux enfants. Par le passé, la commune, en partenariat avec des associations, avait tenté de développer des cours de théâtre notamment, mais cela n'a pas abouti. Par ailleurs, les écoliers ont l'occasion d'assister à des spectacles une fois par année. Il ne faut pas oublier la contrainte de l'espace réduit et de la capacité d'accueil restreinte à Bellevue. En effet, toutes les salles à disposition sont occupées chaque soir de la semaine. M. TASCHINI considère néanmoins qu'il est pertinent de poursuivre le débat sur ce sujet afin de proposer des solutions, compte tenu notamment des échecs passés de programmes culturels.

Personne ne souhaitant plus intervenir, MME LA PRESIDENTE propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet à la commission Sports, culture et loisirs, ce qui est adopté :

16 oui, c'est l'unanimité

Le projet de motion qui vient d'être renvoyé à la commission Sports, culture et loisirs est le suivant :

Motion « Pour une offre culturelle pour les jeunes Bellevistes »

Considérant :

- qu'il existe principalement de nombreuses offres sportives et culturelles pour les adultes de la commune,
- que l'offre culturelle de proximité pour les jeunes Bellevistes est quasi inexistante,
- que l'offre culturelle destinée au jeune public est principalement proposée en ville entraînant un déplacement qui peut parfois être contraignant pour les familles
- que le corps enseignant de l'école primaire n'est pas assuré de pouvoir assister systématiquement aux spectacles auxquels leur classe a été inscrits,
- que les classes ne peuvent pas toujours se rendre en ville pour assister aux spectacles, car la logistique de déplacement est complexe et souvent incompatible avec les horaires scolaires,
- qu'actuellement l'offre culturelle proposée au jeune public belleviste dépend principalement de l'initiative d'associations (exemple APEB) ou de particuliers,
- que la propension et le goût à la culture se développent au plus jeune âge,
- que l'ancrage culturel de ce type est gage d'ouverture d'esprit pour l'avenir,
- que le monde du spectacle est pédagogique, qu'il instruit et éduque,
- que l'objectif assure le développement relationnel et social des jeunes et qu'il est un puissant vecteur de cohésion sociale,
- que certains spectacles et pièces de théâtre ne nécessitent pas de moyens techniques importants et pourraient être organisés à Bellevue,
- que d'autres lieux d'organisation de spectacles existent dans des communes proches et pourraient être sollicités,
- que les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy collaborent déjà à la mutualisation de leurs offres culturelles
- qu'un catalogue de spectacles adaptés et agréés est renouvelé régulièrement par le département de l'instruction publique de la formation et de la jeunesse (DIP)

Le conseil municipal invite le Conseil administratif :

- à proposer et à offrir régulièrement des spectacles et pièces de théâtre spécialement conçus et destinés au jeune public fréquentant l'école et les structures de la petite enfance de Bellevue
- à inscrire à l'agenda culturel des 4 communes ce type d'événement et veiller à ce qu'une rubrique dédiée aux jeunes publics soit créée

- à envisager un partage de l'offre et des charges avec les communes avoisinantes pour favoriser l'accès à cette offre culturelle à un plus large public

Nous vous remercions d'accueillir favorablement cette motion.

Pour le groupe « Bellevue d'Avenir » :
Anne THOREL RÜEGSEGGER

Bellevue, le 13 décembre 2022

14. Proposition du Conseil administratif,

MME LA PRESIDENTE demande à Mme LE MAIRE si l'Exécutif a des propositions à formuler, mais cette dernière répond par la négative. Elle poursuit donc l'ordre du jour.

15. Divers,

MME LA PRESIDENTE laisse la parole à qui aura un divers, occasion que Mme HURNY saisit pour ajouter, au sujet du préavis de principe relatif aux clôtures escamotables/démontables du site des futurs bâtiments à Port-Gitana, que la parcelle Gitana comprend une servitude de passage public à pied au profit de la commune de Bellevue. Elle considère que cet élément devrait être pris en considération concernant l'ajout ou non de clôtures.

A la lumière de ce nouvel élément, s'ensuit un bref débat relatif à l'influence que cette servitude pourrait avoir sur le projet de clôtures ainsi qu'à une éventuelle suspension du préavis délivré à ce sujet par les commissions Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité. Sur demande de l'assemblée, davantage d'informations à propos de cette servitude seront prochainement mises à disposition des membres du Conseil municipal.

16. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Aucun dossier traité.

Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 22h33.
Ced - Affaire GED n° 602 – 24.01.23

Sonia GATTI
Présidente

Chirine EL AHMEDI
Secrétaire

Anne THOREL RÜEGSEGGER
Vice-présidente